

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail- Démocratie-Paix

ORDONNANCE N° 35/70 / du 2/9/70

portant ratification des Accords signés entre
la République Populaire du Congo et la Répu-
blique Populaire de Chine.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;

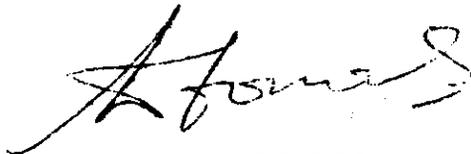
Le Bureau Politique du Parti Congolais du Travail et le Conseil
d'Etat réunis en séance élargie entendus,

ORDONNE :

ARTICLE 1ER :- Sont ratifiés les Accords signés à PEKIN le 20
Juillet 1970 entre la République Populaire du Congo et la Républi-
que Populaire de Chine.

ARTICLE 2 :- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de
l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 2 SEPTEMBRE 1970



Le Commandant Marien NGOUABI.-

4